

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Elaboration PLU	10 juillet 2014	15 décembre 2025		

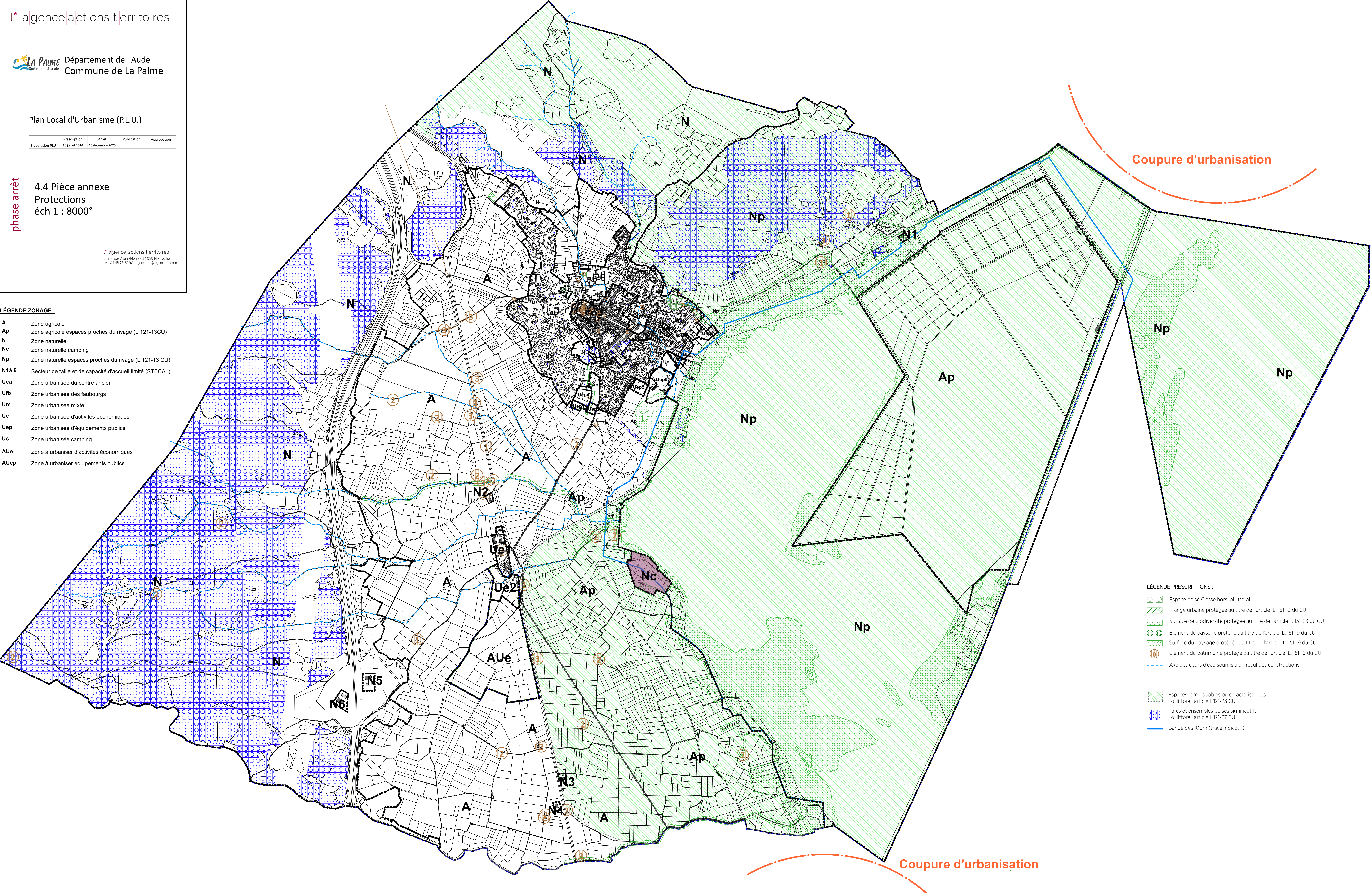
phase arrêt

4.4 Pièce annexe
Protections
éch 1 : 8000°

l* |agence|actions|territoires
33 rue des Avant-Monts - 34 080 Montpellier
tél : 04 46 78 20 90 |agence-at@agence-at.com

LÉGENDE ZONAGE :

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole espaces proches du rivage (L.121-13CU)
- N Zone naturelle
- Nc Zone naturelle camping
- Np Zone naturelle espaces proches du rivage (L.121-13 CU)
- N1à 6 Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- Uca Zone urbanisée du centre ancien
- Ufb Zone urbanisée des faubourgs
- Um Zone urbanisée mixte
- Ue Zone urbanisée d'activités économiques
- Uep Zone urbanisée d'équipements publics
- Uc Zone urbanisée camping
- AUe Zone à urbaniser d'activités économiques
- AUep Zone à urbaniser équipements publics



LÉGENDE PRESCRIPTIONS :

- Espace boisé Classé hors loi littoral
- Frange urbaine protégée au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Surface de biodiversité protégée au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Elément du paysage protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Surface du paysage protégée au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Elément du patrimoine protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Axe des cours d'eau soumis à un recul des constructions
- Espaces remarquables ou caractéristiques
Loi littoral, article L.121-23 CU
- Parcs et ensembles boisés significatifs
Loi littoral, article L.121-27 CU
- Bande des 100m (tracé indicatif)